

LA FEUILLE BIO ARIÉGEAISE

Lettre d'information du CIVAM Bio 09, Association des agriculteurs biologiques de l'Ariège



Les BIOS d'Ariège - CIVAM Bio 09 – Cottes – 09240 LA BASTIDE-DE-SÉROU – civambio09@bioariego.fr
Bureau de la Bastide-de-Sérou : Estelle George, Corinne Amblard, Philippe Dausque – Tél. : 05 61 64 01 60
Bureau de Daumazan : Cécile Cluzet – Tél. : 05 61 67 90 99 – Bureau de Foix : Philippe Dausque – Tél. : 05 61 02 14 45

N° 30

Décembre 2011

ÉDITORIAL

Le CIVAM Bio 09, c'est une association d'agriculteurs avec des adhérents, un conseil d'administration ; c'est aussi une équipe d'animateurs-techniciens et un travail d'équipe.

Ils sont actuellement 4 : Cécile (grandes cultures et fourrages, conversion), Corinne (viandes), Philippe (maraîchage) et Estelle (coordination).

Que font-ils ? Ils répondent aux producteurs et futurs producteurs par téléphone ou directement sur les fermes, recherchent, se documentent, rencontrent, partagent, organisent, se réunissent, discutent, questionnent, trient, creusent...

Le résultat : eh bien, le CIVAM Bio 09 et plus largement la FRAB (Fédération Régionale qui regroupe tous les GAB de la région Midi-Pyrénées) dispose maintenant de nombreuses références, de multiples exemples qui peuvent déjà aider de nombreux agriculteurs et des jeunes désirant s'installer, à faire des choix, à prendre des orientations techniques, économiques...

Au cours des 18 mois de travail avec la nouvelle configuration du CIVAM Bio 09 à 4 salariés, nous avons travaillé selon 2 axes principaux :

- organiser des moments d'échange sous forme de formations ou de journées techniques ;
- compiler un maximum d'informations en rédigeant des articles ou autres fiches techniques qui soient disponibles pour tous. Vous trouverez en page suivante la liste des documents techniques qui sont à votre disposition sur simple demande.

Vous verrez que les sujets sont variés : agronomie, maraîchage ; alimentation animale... Bien entendu, ce travail doit s'élargir, se renforcer. C'est là que le CIVAM Bio 09 a besoin de chacun d'entre vous pour connaître les sujets qui vous intéressent, vous questionnent, pour apporter des témoignages, des références et exemples vécus sur vos fermes.

Alors n'hésitez pas à nous faire remonter vos besoins et idées pour orienter le travail de l'équipe technique...

André De Solan

A vos agendas !

L'Assemblée Générale du CIVAM Bio 09 aura lieu
le mardi 28 février 2012 à Escasse (09100)

Réservez déjà votre date, nous vous enverrons
une invitation détaillée en début d'année...

SOMMAIRE

**ACCOMPAGNEMENT
TECHNIQUE** 2

COMMUNICATION
Le réseau des Fermes
Témoins Bios est lancé ! 3

RÈGLEMENTATION
Les Droits de propriété privés
renforcés sur le vivant :
fin des semences fermières ? 4

ÉLEVAGE
Soigner une plaie
en première intention 4

FORMATIONS 14 à 16

Bulletins Techniques

BULLETIN TECHNIQUE CULTURES/FOURRAGES

Compte-rendu de la réunion
de la CAPLA avec ses
coopérateurs bios 5

Le petit épeautre : une culture
aux atouts multiples 6 à 9

BULLETIN TECHNIQUE LÉGUMES

Références technico-économiques
de quelques productions
de légumes biologiques 10-11

Réflexions économiques
sur l'installation en maraîchage
biologique 12-13

Point sur la Plate-forme
Terroir Ariège Pyrénées
pour l'approvisionnement
en légumes biologiques
des cantines d'Ariège 14

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Les avancées sur l'accompagnement technique au sein du CIVAM Bio 09 et du réseau FRAB

La liste suivante présente les articles et fiches techniques rédigés par les techniciens du CIVAM Bio 09 ou du réseau FRAB depuis quelques mois. Ils sont à votre disposition sur simple demande, n'hésitez pas à nous les demander !

Agronomie :

- Les bases agronomiques de la production en bio.
- Connaissance du sol (formation avec L. et C. Bourguignon).
- Connaître et utiliser le BRF (Bois Raméal Fragmenté).

Grandes cultures :

- Fiche culture Blé et autres céréales à paille (témoignages en argilo-calcaire, en boubènes et au CREAB MP).
- Cultiver des méteils (itinéraires croisés des producteurs ariégeois).
- Désherber avec la herse étrille.
- Conduire du sorgho grain en AB (essais au CREAB MP).
- Cultures d'hiver 2011 au CREAB MP.
- Techniques sans labour en grandes cultures (Bio 82).
- Cultiver des céréales en conventionnel ou en bio ? Quelques données économiques ?

Culture des Prairies :

- Fiche culture Luzerne (témoignages de producteurs).
- Guide pour le choix des espèces de prairies temporaires.
- Cultures dérobées d'été (démonstration dans les coteaux de Pamiers).
- Valoriser l'herbe de printemps (synthèse des formations herbe).
- Espèces envahissantes dans les prairies naturelles.

- Sursemmer des prairies.
- Concours des prairies fleuries.
- Produire ses semences d'espèces fourragères locales (témoignages de producteurs) (Bio 82).

Maraîchage :

- Fiche culture Pomme de terre de serre (avec témoignage de producteurs d'Ariège).
- Fiche culture Mâche (avec témoignage de producteurs d'Ariège).
- Témoignage sur le maraîchage biologique en zone de montagne en Ariège.
- Guide des intrants pour le maraîchage biologique (ITAB).
- Culture en planches permanentes.
- Pollinisation des cultures précoces : courgettes et tomates.
- Témoignage sur le maraîchage biologique diversifié de plein air en Ariège.
- Traction animale (témoignage d'un producteur) (FRAB et PROMMATA).
- Fond documentaire compilés sur les légumes racines, légumes fruits et légumes feuilles (20 dossiers thématiques).

Alimentation animale :

- Engraisser à l'herbe (témoignages de producteurs) (GAB 65/FRAB).
- Comment améliorer l'efficacité de ma ration ? Les graines germées (témoignages de producteurs) (GAB 65 / FRAB).
- Stocker le grain bio à la ferme (CAPLA).

Volailles :

- Diversifier sa ferme avec un atelier de volailles biologiques (synthèse de formation).

Les ressources du réseau de Fermes témoins :

- Fiches portrait des fermes du réseau Fermes Témoins (par chacun des départements) : une quarantaine de fiches de ferme sont disponibles (dont 5 en Ariège) ; pour environ 60 fermes "référéncées" ou "pressenties".

- Fiches thématiques (FRAB) : Il s'agit de dossiers thématiques réalisés dans le cadre du réseau des fermes témoins. Ces fiches, basées sur des témoignages d'agriculteurs bios, ont pour ambition de valoriser des pratiques performantes sur plusieurs plans : technique de production, de transformation, modes de commercialisation, protection de l'environnement...

Les fiches actuellement disponibles sont :

- Agriculture biologique sans intrants.
- Biodiversité cultivée.
- Protection de l'eau par l'AB.
- Conversion à l'AB.
- Autonomie des systèmes en AB.

Brèves PAC

Mise en paiement des dossiers 2011

- pour les **MAE-CAB**, les paiements sont en cours,
- pour la **SAB-Maintien**, à partir du 15 décembre,
- pour la **SAB-Conversion**, à partir de janvier.

Contrats MAE-CAB : rappel sur l'obligation de rotation

Suite à une alerte de la DDT, nous nous adressons aux personnes qui ont signé des MAE Conversion entre 2007 et 2010. Si vous avez engagé certaines de vos parcelles dans une CAB 2 (prairies temporaires et cultures), nous vous rappelons qu'il est obligatoire de procéder à une rotation dans les 5 ans. C'est-à-dire que ces parcelles doivent accueillir une autre culture que de la prairie temporaire pendant au moins un an sur les 5 ans. Pour ne pas vous mettre en porte-à-faux par rapport aux conditions d'attribution de l'aide, pensez-y au moment des semis de ce printemps.

COMMUNICATION

Le réseau des Fermes Témoins Bios est lancé !

Le réseau des Fermes Témoins Bio a été lancé à l'initiative de la FRAB (Fédération régionale de l'agriculture biologique) avec pour objectif de proposer à un public diversifié des visites de fermes.

C'est le résultat d'un travail coordonné entre tous les GAB et CIVAM Bio de Midi-Pyrénées. L'accueil de groupes sur des fermes bios n'est certes pas une nouveauté ! La mise en lumière de l'existence de ce réseau fait partie des actions de communication engagées par la FRAB afin de rendre les actions du réseau plus visibles auprès d'un large public. L'occasion pour le réseau d'affirmer encore ce qu'il défend : **une agriculture bio locale, génératrice de valeur ajoutée, intégrée dans son éco-système : éco-nomique autant qu'éco-logique !**

Aujourd'hui, une soixantaine de fermes bios sont membres de ce réseau, représentant la diversité des productions et des débouchés. Les échanges avec les professionnels agricoles permettront la diffusion des connaissances sur l'agriculture biologique, le partage des savoirs-faires ou encore la transmission sur les aspects technico-économiques des systèmes exposés.

Le réseau a été inauguré les 10 et 22 novembre 2011. Deux dates, pour couvrir un grand territoire. Etaient invités les élus, les financeurs, les institutions agricoles, les professeurs de lycées agricoles et les agriculteurs du réseau.

Le 10 novembre, la première rencontre s'est déroulée dans l'Aveyron chez Benoît Causse et Laurence Rousselot, qui sont éleveurs de vaches blondes d'Aquitaine. Ils ont créé un atelier de découpe sur leur ferme, générant de l'emploi pour la transformation de la viande en produits cuisinés.

Le 22 novembre, c'est dans la partie sud que le réseau a été mis à jour. Le CIVAM Bio 09 s'est joint à ERABLES 31



pour organiser l'inauguration sur la ferme de Grillet, chez Mathias et Hélène Baumgartner à Gaillac-Toulza.

Mathias et Hélène ont commencé leur activité par un atelier de volailles pondeuses, puis de volailles de chair, avec la production des céréales à la ferme. La marchandise est écoulee dans plusieurs circuits courts de distribution. Les agriculteurs du réseau qui sont venus nombreux ont également pu présenter leur ferme.

A ce jour, les fermes témoins du réseau en Ariège sont au nombre de 5 :

- L'exploitation de Fabien Fournier : maraîchage diversifié.
- L'exploitation de Catherine Lamy et Daniel Strub : apiculture.
- Le GAEC du Carregaut : fromage de vache.
- Le GAEC de Lauzy : bovin viande, veau de lait, ovin viande.
- Le GAEC de Mondély : fromage de chèvre.



Le réseau s'adresse à un public large et diversifié, amené à s'interroger sur l'agriculture bio :

- comment fonctionne une ferme bio ?
- quelles techniques bios pourrais-je transposer sur ma ferme ou dans mon projet d'installation ?
- quelle qualité pour les produits bios ?
- pourquoi acheter bio ET local ?
- quelle est la différence entre une carotte bio et une carotte conventionnelle ?
- et bien d'autres questions...

Groupes scolaires, étudiants, institutions, cuisiniers, élus, grand public, collectivités... : il faut contacter le CIVAM Bio 09 qui organisera des demi-journées de visite adaptées à la demande.

Parlez de cet outil autour de vous pour faire progresser la bio en Midi-Pyrénées !

C.C

RÉGLEMENTATION

Les Droits de propriété privés renforcés sur le vivant : fin des semences fermières ?

28 novembre 2011, coup de massue à l'Assemblée Nationale
qui transpose la loi sur les Certificats d'Obtention Végétale (COV).

En 1991, 21 pays de l'UE ratifient l'UPCOV (Union pour la Protection des Obtentions Végétales). Cette nouvelle réglementation interdit aux paysans de ressemer une partie de leur récolte, au prétexte que **l'achat de nouvelles semences auprès des entreprises semencières est essentiel pour soutenir les efforts de recherche**. Cette convention n'avait jamais vraiment été traduite dans le droit français ce qui constituait une « tolérance » des semences fermières. **Les agriculteurs français profitaient ainsi de ce vide juridique pour faire perdurer une pratique fondamentale dans la culture du vivant : semer une partie de la récolte**. Les semences fermières représentent ainsi environ 50% des céréales à paille.

« Tous les exploitants du monde agricole doivent contribuer à l'effort de financement de l'innovation », pour le sénateur UMP Christian Demuynck... Sous ce prétexte fabulé de crise et de RGPP (Réduction Générale des Politiques Publiques) qui réduit drastiquement les budgets de l'INRA, cette nouvelle loi prive l'accès aux semences pour les paysans, un de leurs droits premiers. Concrètement, le nouveau cadre juridique affirme que :

1. Les paysans ne peuvent plus ré-utiliser librement les semences provenant de leur récolte, si elles sont issues à l'origine de variétés protégées par un CVO (Certificats d'Obtention Végétale).
2. Pour 21 espèces de céréales à paille et d'espèces fourragères (blé, orge, avoine, trèfle, luzerne, etc.), il reste légal de les replanter moyennant une taxe, la **contribution volontaire obligatoire**. Cette taxe existait déjà sur le blé uniquement.

3. Pour toutes les espèces restantes (légumes, cultures intermédiaires, soja), la loi interdit formellement de réutiliser les semences, faisant ainsi des paysans des contrefacteurs s'ils ne respectent pas cette loi.

Une loi liberticide contre les paysans et la biodiversité

Le CIVAM Bio 09 se joint au GAB 65 et au collectif OGM 65 pour dénoncer cette loi liberticide pour les paysans et salvatrice pour l'industrie agro-alimentaire qui renforce sa mainmise sur la sécurité alimentaire et le devenir agricole. Faut-il seulement rappeler que la totalité des semences industrielles sont issues des variétés sélectionnées par des centaines de générations de paysans sans qu'aucune rémunération ne leur ait jamais été versée ?

Pourtant, la sélection aux champs est bien la meilleure solution pour cultiver la biodiversité, avec de facto des plantes adaptées au sol, au climat et aux conditions locales. A l'inverse les semenciers adaptent les plantes aux engrais et pesticides qui sont partout les mêmes...

Tout n'est pas entériné, reste au conseil constitutionnel d'examiner le texte. Nous demandons qu'au titre du TIRPPA, Traité International sur les Ressources Phytogéniques pour l'Alimentation et l'Agriculture approuvé en 2005 par le Parlement français, cette loi liberticide soit abrogée. Et que les droits des agriculteurs de conserver, ressemer, échanger et vendre leurs semences énoncés dans le TIRPAA soient reconnus et défendus.

GAB 65, OGM 65, CIVAM Bio 09

ÉLEVAGE

Soigner une plaie en première intention

Il est fréquent qu'une chèvre, une vache, un âne... se blesse. Pour éviter une infection et aider à la cicatrisation, des solutions simples peuvent être mises en place.

Nous nettoyons d'abord la plaie, coupons les poils collés sur et autour de la blessure avec de l'eau bouillie (10 minutes) puis tiédie.

Si la plaie semble profonde, l'eau oxygénée diluée dans l'eau nettoie (les bulles produites remontent des débris) et limite la présence des bactéries anaérobies (comme le germe du tétanos).

En cas de morsure, l'eau savonneuse en nettoyage élimine certains virus (comme la rage).

Nous désinfectons avec la **teinture mère de Calendula officinal**, diluée à 10% dans de l'eau bouillie puis tiédie. Le Calendula officinal favorise également la cicatrisation.

La **teinture d'iode** est aussi un bon désinfectant.

Pour continuer le soin local, un cataplasme d'**argile verte** est appliqué sur et autour de la plaie. Il protège cette dernière, apaise l'inflammation, absorbe le sérum issu de la blessure. Les impuretés vont se coller à l'argile et partir en même temps qu'elle. Il est mis en place vingt minutes minimum.

Dans les cas de traumatismes aigus, l'homéopathie permet d'accélérer la guérison. Les remèdes, cités en

exemple ci-dessous, sont administrés par voie orale à raison de 3 granules ou 5 gouttes dès que possible puis répétés 3 fois par jour le premier jour.

- Arnica montana : traumatismes, en général.
- Staphysagria : suite de coupure à bord franc.
- Ledum palustre : blessure profonde, suite de piqûre, d'écharde.
- Bellis perennis : traumatismes de la mamelle.
- Calendula : plaies dilacérées.

En cas de doute, n'hésitez pas à consulter votre vétérinaire habituel.

Laroche Nathalie, Docteur vétérinaire (31)
www.giezoneverte.com

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA CAPLA AVEC SES COOPÉRATEURS BIOS

La réunion du 15 novembre dernier avait pour objet de faire un état des lieux de la filière bio de la coopérative avec ses adhérents. La CAPLA a exposé rapidement un rapport d'activités sur les trois années précédentes.

Ensuite, le CIVAM Bio 09 a énuméré les actions faites en partenariat lors de l'année 2011.

Enfin la parole a été donnée aux adhérents pour parler de la qualité du service rendu à la CAPLA (points positifs/négatifs) et des idées d'évolutions de la filière bio de la coopérative.

PRODUCTION ANIMALE : LES MÉTEILS

La filière production animale est très présente dans le territoire de la CAPLA ce qui induit une forte demande en céréales vrac (triticale, orge...). L'offre locale ne subvient pas à ces besoins croissants chaque année. Pour répondre à ce problème, la discussion s'est ouverte sur l'éventuelle possibilité que la CAPLA puisse collecter un type de méteil en particulier (Triticale-pois). Les points positifs et négatifs ont été énumérés et discutés.

• Point positif

La production d'un méteil est très avantageuse au niveau agronomique. Le mélange produit davantage que les espèces cultivées seules et il est souvent plus facile à conduire. L'association fournit de forts rendements grâce à la symbiose entre ces deux espèces. Le pois étant une légumineuse, il permet de fournir de l'azote au triticale, et celui-ci sert de tuteur au pois. Le méteil fournit une grande biomasse en paille qui peut être utilisée en élevage ou bien restituée au sol ce qui sera très bénéfique pour l'activité biologique. Cette biomasse générée couvre bien le sol et contrôle assez bien la levée d'adventices. Pour l'alimentation du bétail, le méteil présente l'avantage d'apporter de l'énergie et de la protéine en une même fois.

• Point négatif

Dans le cadre d'une collecte de méteil, nous devons prendre en compte qu'il n'est pas possible de trier un méteil (coût, infrastructure...), il faut donc développer ce petit marché dans un cadre local et fermé. Tout méteil récolté et non écoulé localement pendant l'année ne pourra pas être valorisé ailleurs et posera un problème conséquent. Le stockage d'un méteil demandera aussi un bon système de ventilation et de séchage ce qui peut être possible au sein de la CAPLA. Par contre le stockage à la CAPLA reste limité en nombre d'espèces stockées. Il faudra alors que nous réservions un boisseau complet au site de Castagnac. La qualité du méteil qui sera redistribué aux adhérents ne sera pas homogène. Il sera difficile d'identifier les parts de chaque espèce du mélange (pourcentage en pois et triticale : la CAPLA a l'obligation d'étiqueter tous les produits d'alimentation animale). Le méteil ne sera pas trié donc il comportera certainement des impuretés telles que des graines de folle avoine.

Ce projet va être étudié plus profondément cette saison pour qu'il soit opérationnel pour la saison 2012/2013. Il sera établi par des contrats allant de la collecte jusqu'à l'approvisionnement.

CULTURES SPÉCIALISÉES

• Caméline

La culture de la Caméline a été initiée par la CAPLA l'année dernière. Des problèmes d'ordre technique ont eu pour conséquence que seul un petit volume a été collecté. Un débouché commercial est assuré et nous voudrions développer la production de cette culture. La Caméline a un avenir prometteur car elle détient de très bonnes propriétés pour l'alimentation humaine ainsi que pour l'industrie. C'est une crucifère qui ne demande pas de fertilisation particulière. Le point technique qui peut être délicat est le semis à cause de la taille très petite de la graine.

• Lentille

Nous voudrions développer la production de légumes secs sur le territoire de la CAPLA, pour cela, la culture de lentille a été choisie pour commencer pas à pas ce projet. L'objectif est de commencer l'année prochaine à récolter environ 10 T de lentilles et de les valoriser en local. La valorisation de la lentille implique d'avoir un système de triage performant (table densimétrique). Nous allons trouver un partenaire pour pouvoir trier la lentille et la restituer aux producteurs qui auront livré leur récolte. Les producteurs pourront ainsi valoriser leur lentille dans leur réseau de commercialisation respectif et le surplus pourra partir dans le circuit national. Par la suite, des solutions d'ensachement pourraient être assurées par des acteurs locaux.

Le but de ce projet est de valoriser à terme toute la production de lentille en local et d'ouvrir cette filière à d'autres légumes secs tels que : pois chiches, haricots...

Cultiver de la lentille demande un minimum de connaissances techniques. C'est une culture qui est beaucoup sujette aux aléas climatiques. Cette légumineuse a un port assez bas et peut rapidement se coucher en fin de cycle lors de précipitations fortes ce qui rend alors très difficile la récolte. Une réunion entre producteurs et une fiche technique seront établies pour les agriculteurs intéressés.

François Cruvellier

Lentille

Réunion technique sur l'itinéraire de culture :
RDV Mardi 10 janvier à 14 h à la CAPLA à Daumazan.

LE PETIT ÉPEAUTRE : UNE CULTURE AUX ATOUTS MULTIPLES

Pas encore présent en Ariège, le petit épeautre pourrait trouver une place dans les assolements des agriculteurs qui souhaitent diversifier leurs débouchés vers l'alimentation humaine.

Nous vous proposons donc cet article écrit par Justine Carré, de Bio 82 (l'association des Bios du Tarn-et-Garonne), afin d'étayer vos connaissances sur l'espèce, et pourquoi pas, lancer des réflexions pour sa mise en culture !



© J. Carré, Bio 82

Le petit épeautre ou engrain cultivé (*Triticum monococcum*) fait partie des premières plantes cultivées par les hommes. Autrefois largement cultivé en France, et notamment dans les milieux difficiles, on ne le retrouve aujourd'hui plus que dans quelques exploitations inscrites dans une logique extensive, principalement en Turquie, dans les Balkans, en Italie, Espagne, Suisse et Allemagne. En termes de productivité, le petit épeautre n'est certes pas compétitif face aux blés modernes. Mais il bénéficie pourtant d'un regain d'intérêt en raison de plusieurs caractéristiques très intéressantes pour l'agriculture biologique : valeur nutritive élevée, résistance aux maladies, adaptations aux environnements difficiles (faible demande en intrants). Il a été montré qu'en milieu pauvre, le petit épeautre produit des niveaux de protéines et de rendements égaux voire supérieurs à ceux de l'orge ou du blé dur (Vallega, 1979).

Les caractéristiques agronomiques du petit épeautre varient fortement d'une variété à une autre, et notamment la qualité des grains pour la transformation, même si les teneurs en protéines et caroténoïdes sont toujours élevées (Moudry, 2011; Brandolini, 2005). D'autres caractéristiques telles que les performances agronomiques sont très dépendantes du milieu et de la conduite culturale. Néanmoins, plusieurs traits généraux ont été relevés dans la littérature scientifique.

Résistance aux maladies et compétitivité face aux adventices

Le petit épeautre présente des résistances avérées à plusieurs maladies importantes, ce qui le rend particulièrement avantageux par rapport à la plupart des autres blés : résistance au mildiou, à la fusariose (Moudry, 2011) et à la rouille brune (Moudry, 2011; Anker, 2001). Plusieurs études ont par ailleurs démontré une résistance à plusieurs espèces de pucerons des céréales : *Metopolophium dirhodum* et *Rhopalosiphum padi* (Spiller, 2008), *Sitobion avenae* F. (Caillaud, 1994).

De par sa rusticité et ses capacités d'exploration du sol et d'extraction des nutriments élevées, le petit épeautre est moins touché par la concurrence des mauvaises herbes

qu'un blé moderne classique. Il présente de plus des tiges plus longues qui lui confèrent une compétitivité plus élevée pour la lumière (tab.1). Même si moins robustes que celles d'autres variétés rustiques de blé, les tiges de petit épeautre sont suffisamment courtes pour être résistantes à la verse.

Propriétés nutritives

O. Benhabbib (2005) a recensé les principales qualités nutritives du petit épeautre : « *Le petit épeautre est riche et équilibré en éléments minéraux : 4 fois plus de magnésium que le riz brun, 5 fois plus de phosphore que le soja. Cent grammes de petit épeautre apportent l'équivalent en calcium de 2 verres de lait. Sa teneur en protéines apporte les huit acides aminés essentiels dans le régime alimentaire quotidien d'un adulte. Il contient la lysine, souvent absente dans les céréales. De récentes recherches lui reconnaîtraient des vertus anti-diabétiques.*

L'épeautre renferme tous les sels minéraux : sodium, calcium, potassium, magnésium, silicium, phosphore, soufre et fer. C'est l'aliment "anti-stress" par excellence, grâce à sa teneur en magnésium. Il est plus riche en vitamines B1 et B2 que le blé.

L'épeautre contient aussi plus de protéines, de graisses, de fibres brutes que le blé. Il contient également des glucides particuliers (mucopolysaccharides) qui jouent un rôle important dans la coagulation du sang et stimulent le système immunitaire. Il tonifie la rate et le pancréas. Les estomacs sensibles au blé tolèrent généralement bien l'épeautre. L'épeautre semble aussi très intéressant pour le bon fonctionnement de l'intestin grêle. Il favoriserait également le sommeil. Le petit épeautre se distingue aussi par sa très faible teneur en gluten.

Le grain s'utilise comme le grain de riz lorsqu'il est décorqué. »

Propriétés pour la transformation

Moudry (2011) observe que les teneurs en gluten sont largement inférieures à celles d'un blé moderne (tab.1). De plus, la qualité de ces glutens est moins bonne pour la levée (faible

indice de sédimentation). Si bien que le petit épeautre apparaît davantage approprié pour la transformation en produits tels que les pâtes, purée, grains précuits, que pour du pain.

	Petit épeautre	Variétés de blé modernes (var. Jara et SW Kariji)
Hauteur (cm)	114,1 (± 10,6)	103,4 (± 22,0)
Verse (0-9)	5,6 (± 2,9)	7,6 (± 2,0)
Mildiou (0-9)	8,9 (± 0,1)	8,4 (± 0,6)
Rouille (0-9)	8,8 (± 0,2)	6,2 (± 1,9)
Deoxynivalenol (DON) - mycotoxine issue du Fusarium (ppm)	168,8 (± 321,1)	234,2 (± 314,1)
Rendement (t/ha)	2,1 (± 1,3)	3,0 (± 1,7)
Rendement protéine (kg/ha)	324,1 (± 210,8)	389,3 (± 228,9)
Teneur protéine (%)	15,8 (± 2,4)	13,2 (± 2,2)
Wet gluten (%)	38,5 (± 9,8)	31,6 (± 8,6)
Gluten index	15,0 (± 4,9)	66,0 (± 15,5)
SDS (ml)	29,9 (± 9,6)	66,9 (± 15,6)

Tab. 1 : Synthèse des résultats d'une étude comparative des propriétés agronomiques et nutritives de blés vêtus (Moudrý, 2011) ; toutes les moyennes hormis le DON sont significativement différentes.

Références bibliographiques :

Anker C.C., Buntjer J.B., Niks R.E., 2001. Morphological and molecular characterisation confirm that *Triticum monococcum* s.s. is resistant to wheat leaf rust. *Theoretical and Applied Genetics*, vol. 103, n. 6-7, 1093-1098.

Benlhabbib O., 2005. L'Epeautre, une culture céréalière menacée dans la zone du Nord du Maroc. *Transfert de technologie en agriculture*, vol. 133, p.4.

Brandolini A., Corbellini M., Boggini G., Bruschi, G., 2005. Qualitative traits of einkorn (*Triticum monococcum* L.) under different planting seasons. *Tecnica Molitoria*, vol. 56, 98-106

Caillaud C.M., Dedryver C.A., 1994. Analyse des mécanismes de la résistance de lignées de blé *Triticum monococcum* au puceron des céréales *Sitobion avenae*. Thèse doctorat INIST-CNRS.

Moudrý J., Konvalina P., Stehno Z., Capouchová I., Moudrý J., 2011. Ancient wheat species can extend biodiversity of cultivated crops. *Scientific Research and Essays*, vol. 6(20), pp. 4273-4280.

Vallega V., 1979. Field performance of varieties of *Triticum monococcum*, *T. Durum*, and *Hordeum vulgare* grown at two locations. *Genet. Agr.* vol.33, pp.363-370.

Le témoignage d'Hervé Cournède, producteur de grandes cultures bio (82)

« UNE CÉRÉALE DE QUALITÉ POUR UNE AUTONOMIE EN INTRANTS ET DES PRODUITS TRANSFORMÉS A HAUTE VALEUR NUTRITIVE »



© J. Carré, Bio 82

Système agricole

Polyculture élevage
Conversion bio : 2004
SAU : 47 ha

Contexte pédo-climatique

Commune de Cayriech (82240)
Pluviométrie : env. 750 mm/an
Sol argilo-calcaire (40 % d'argiles, pH de 7,2)

Pourquoi le Petit Épeautre ?

Hervé a découvert le petit épeautre il y a 10 ans, alors qu'il envisageait sa conversion en AB. À l'époque, il produisait entre autres du grand épeautre.

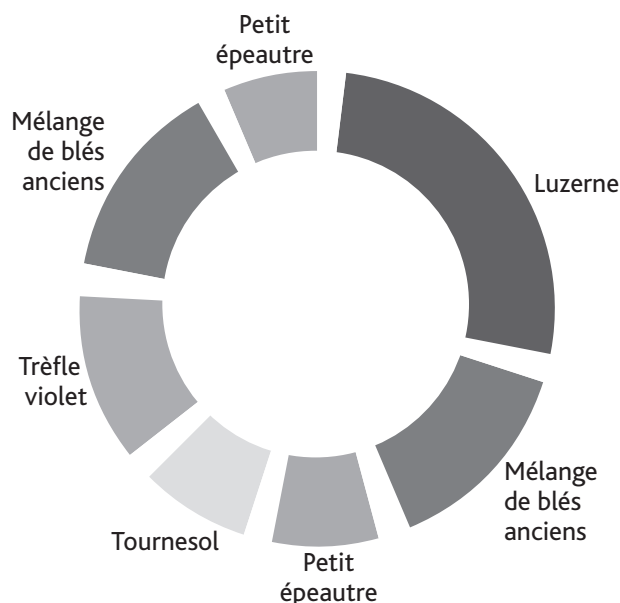
Un technicien spécialisé en bio lui a présenté le petit épeautre comme une culture très peu exigeante en intrants, qui correspondait bien à ses objectifs d'autonomie et de qualité. Hervé a donc introduit cette culture dans son exploitation et découvert un blé « *magnifique, très fin, de belle couleur* » qu'il juge aujourd'hui très adapté à ses terres plutôt pauvres, étant donné que cette culture était anciennement cultivée en Causses.

La première année, Hervé a été surpris par la longueur du cycle végétatif de cette culture, qui se récolte très tardivement par rapport au blé. Mais il n'a depuis cessé d'accroître sa sole cultivée en petit épeautre, car il apprécie la stabilité de ses rendements, ainsi que sa tolérance à de nombreux stress tels que le déficit hydrique, l'hydromorphie, l'excès de chaleur ou de froid, ou encore les maladies.

Suite page 8

L'ITINÉRAIRE TECHNIQUE

La rotation



Hervé considère le petit épeautre comme une culture importante dans sa rotation. Il le place en fin de cycle, en raison de sa résistance aux maladies, aux adventices et de ses faibles exigences en intrants. Il est généralement implanté comme troisième céréale, après deux années de blé, et présente une bonne réponse malgré ce précédent. Le tournesol qui suit est en revanche parfois touché par des problèmes d'adventices (chardons) mais le producteur estime ne pas disposer d'assez de marge de manœuvre pour introduire ailleurs dans la rotation cette culture importante dans le revenu de l'exploitation.

Les deux années de trèfle violet (2 coupes/an) qui suivent le tournesol permettent de maîtriser les adventices et d'apporter la fertilisation azotée nécessaire à un second cycle de rotation en céréales.

À l'issue de ce cycle, la luzerne (4 coupes/an) est introduite pendant 4 ans pour étouffer complètement les mauvaises herbes.

Sur la rotation, les 6 années de légumineuses permettent à Hervé de produire du foin qu'il valorise aisément.

La parcelle

Le petit épeautre est cultivé sur 7 ha, prioritairement sur les parcelles les plus riches, qui «*présentent un bon taux d'humus*», et sans maladie avérée à l'issue du précédent en blé. Lorsque cela n'est pas possible, il arrive qu'Hervé sème la culture sur des parcelles plus maigres et séchantes ; il effectue alors un apport de compost (4 t/ha). Il remarque que sur ces parcelles moins fertiles, il n'est pas possible de cultiver du blé, même rustique, sans produire à perte. Mais qu'en revanche le petit épeautre ne présente qu'un déficit de rendement négligeable, à condition que les conditions climatiques ne soient pas défavorables (- 30 % maximum en mauvaise année).

Préparation du sol et semis

Après la moisson du blé (avec restitution des pailles), un déchaumage est effectué dès que l'humidité est jugée suffisante pour permettre la germination des adventices. Si le climat d'août-septembre est trop sec, cette opération n'est pas réalisée. Le producteur a pour objectif d'effectuer 3 faux semis avec plusieurs passages de cover crop, réalisés également sous condition d'humidité du climat. Le cultivateur est ensuite passé à deux reprises en octobre, afin d'éliminer les adventices et de travailler le sol en surface. À la mi-octobre si les précipitations ne sont pas trop importantes, le lit de semences est préparé à la herse plate. Le petit épeautre est semé juste après, à l'aide d'un semoir à ligne, utilisé à sa capacité maximale qui est de 140 kg/ha. Hervé cherche à semer le plus tôt possible, en raison de la longueur du cycle du petit épeautre. Lorsque les sols sont trop engorgés, il arrive que les semis ne soient réalisés qu'en début décembre.

Gestion des maladies et adventices

Pendant le cycle cultural, aucune opération n'est réalisée, mis à part un unique désherbage à la faucheuse. Le producteur profite du décalage qui existe entre le cycle tardif du petit épeautre et celui des adventices. Il fauche les adventices lorsqu'elles sont en montaison, alors que le petit épeautre n'est encore qu'au stade début tallage. D'après Hervé, cette pratique permet d'affaiblir suffisamment les adventices, peu avant le tallage et la montaison du petit épeautre, et de permettre à celui-ci de prendre rapidement le dessus. Dans les Alpes de Hautes Provence, où la culture du petit épeautre est plus développée, une pratique courante est de faire pâture les parcelles par des ovins.

En ce qui concerne les maladies, Hervé n'a jamais constaté le moindre problème sanitaire sur ses parcelles de petit épeautre. Cela confirme les observations des chercheurs travaillant sur les blés vêtus (INRA Clermont-Ferrand) qui constatent une résistance totale aux ravageurs et maladies de ces espèces rustiques.

Doses de semis

Le petit épeautre est semé en pur à hauteur de 140 kg/ha, ce qui est plus faible que les 170 kg préconisés, mais dû à la capacité limitante du matériel utilisé.

Hervé cultive deux variétés : le petit épeautre de Haute-Provence, qu'il a acquis il y a 10 ans et resème chaque année, et un petit épeautre de Turquie, qu'il est en train de multiplier. Ce dernier produit des glumes et glumelles noires et des grains qui présenteraient un taux de gluten légèrement supérieur et des glutens plus intéressants pour la panification.

Fertilisation du sol

Les parcelles de petit épeautre ne sont généralement pas fertilisées, hormis la restitution de la paille des deux précédents de blé. C'est seulement lorsque la culture est implantée sur des sols pauvres qu'un apport de compost de fumier de vache est effectué (4 tonnes/ha). D'après le producteur, cet apport permet de maintenir le même niveau de rendements

que sur les sols fertiles, voire un niveau supérieur. La culture à paille courte (en comparaison avec d'autres blés anciens) réagit bien à la fertilisation et ne verse pas. Les rendements pourraient donc potentiellement être augmentés par un changement de rotations où une fertilisation sur toutes les parcelles, mais le compost produit sur l'exploitation n'est pas suffisant.

Récolte

La moisson a lieu au cours des 3 premières semaines d'août, selon les conditions climatiques de l'année. Le producteur explique cette tardivité par rapport au blé d'une part par la tardivité avérée du petit épeautre, et d'autre part, par une volonté de récolter des grains très mûrs, à faible taux d'humidité, pour favoriser leur capacité de conservation.

Le rendement moyen sur l'exploitation est de 15 quintaux/ha et peut varier entre 10 et 16 q les années exceptionnelles. Néanmoins, Hervé constate une extrême stabilité des rendements d'une année sur l'autre.

Le petit épeautre présente un rendement en pailles moins important que les blés anciens, puisque sa hauteur est plus faible (1 à 1,2 mètres) et que les talles sont plus fins. Les pailles sont généralement restituées par souci de maintenir le taux d'humus du sol.

Stockage-transformation

Le petit épeautre produit des grains vêtus qui nécessitent d'être décortiqués. Grâce à leur enveloppe robuste (glumes et glumelles soudées), les grains présentent une excellente aptitude au stockage et peuvent être conservés sans encombre plusieurs années. Une fois décortiqués, les grains sont en revanche très sensibles à divers ravageurs (charançons, mites alimentaires, souris, etc.).

Après la moisson, Hervé stocke les grains à plat avec ventilation au sol, ou en chambre métallique lorsque la place est

suffisante. Il les décortique au fur et à mesure de ses besoins pour la commercialisation. Pour cela, il utilise une décortiqueuse à riz d'une capacité de 50 kg/h. Ce rendement est jugé trop faible par le producteur, qui envisage d'investir dans une décortiqueuse à marteau qu'il dit bien plus efficace. Il souhaiterait que cet achat soit collectif et soit l'occasion de monter une CUMA. Une fois les grains décortiqués, le rendement chute à 700 – 1000 kg/ha. Ils sont stockés en chambre froide, en attendant d'être transformés.

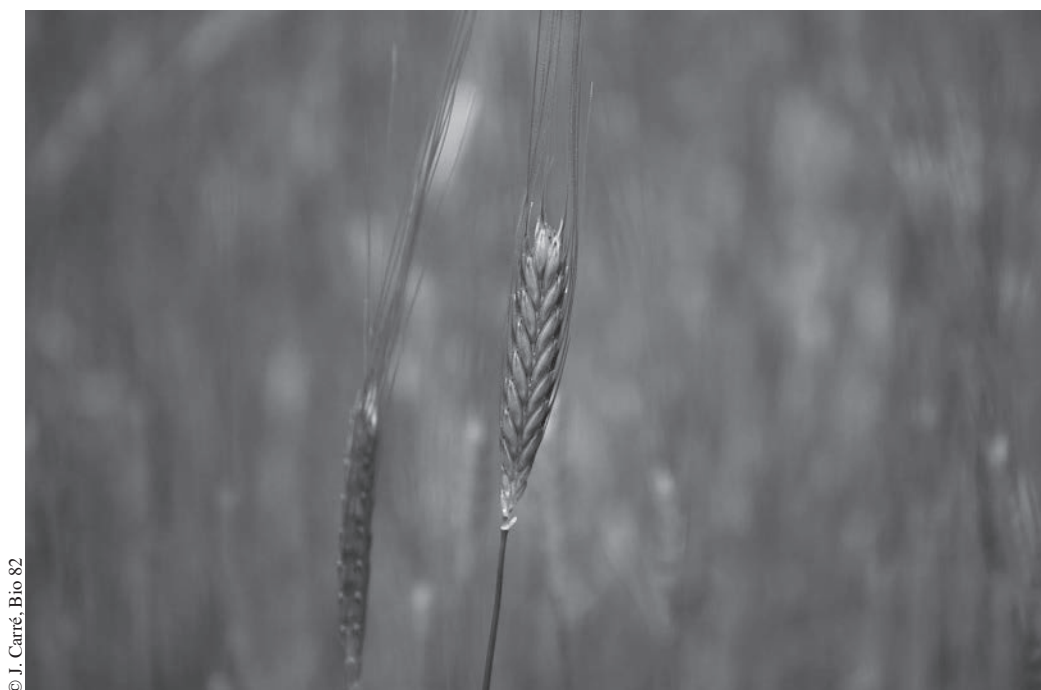
Hervé transforme le petit épeautre en farine et en grains blanchis précuits. Dans les deux cas, la transformation se fait très rapidement après le décorticage, généralement dans la semaine. Pour la mouture, Hervé utilise un moulin à meule de pierre d'un rendement de 30 kg/h. Le petit épeautre produit très peu de son et sa farine complète est très recherchée. Elle est stockée en sacs et livrée très rapidement, encore une fois pour éviter les problèmes de conservation.

Une partie est utilisée pour la panification. Hervé fabrique 2 types de pain de petit épeautre au levain de blé : du pain moulu à taux d'hydratation élevé (80 % environ) et du pain façonné à taux d'hydratation faible. Il juge la panification du petit épeautre assez difficile, la farine présentant une faible levée, mais « *une digestibilité, une odeur et un goût meilleurs que le blé* ».

Commercialisation

Hervé commercialise le petit épeautre en vente directe (vente à la ferme, grainesdeterroir.com, restauration collective) sous forme de farine (4,50 €/kg), de pain (6 €/kg) et de grains précuits (4,5 €/kg), qui se consomment comme le riz. Il constate que l'ensemble de ces produits est très apprécié par ses clients qu'il permet de fidéliser, et bénéficie d'une demande croissante.

Justine Carré, Bio 82



© J. Carré, Bio 82

RÉFÉRENCES TECHNICO-ÉCONOMIQUES DE QUELQUES PRODUCTIONS DE LÉGUMES BIOLOGIQUES

Des références existent sur de grands bassins de production spécialisés (Bretagne, Languedoc Roussillon, Vaucluse) avec des surfaces relativement importantes ; le travail de synthèse dont s'est inspiré cet article a été réalisé par le Réseau Bio Légumes Rhône-Alpes.

Les valeurs employées sont des moyennes et ne peuvent servir de références absolues pour notre département mais elles sont utiles pour appréhender les coûts globaux de production dans nos systèmes très diversifiés.

Constitution du coût

Ce coût englobe :	Ce coût n'englobe pas
☒ Les heures travaillées payées à 14 € de l'heure pour tous : exploitant, main d'œuvre familiale, salarié.	☒ Le coût des bâtiments.
☒ Les charges de structure, limitées au loyer du terrain et taxes foncières.	☒ Le temps de travail lié à la mise en vente (téléphone, livraison).
☒ Les charges opérationnelles.	☒ Les casses techniques (perte de rendement...).
☒ Les emballages.	☒ Les cotisations MSA compensées par le coût horaire plus élevé de la MO).
☒ Les coûts de mécanisation : heures de travail, amortissement matériel, fuel des tracteurs, heures en ETA ou location CUMA, coût de travail avec le matériel maison, calculées à l'heure ou au passage.	

Commençons par le premier tableau des charges opérationnelles et charges de main d'œuvre par unité de culture sur cinq légumes spécifiques :

	Carotte	Pomme de terre	Poireau	Laitue d'abri	Tomate
Rendement en kg/ha	35 000	25 000	30 000	100 000 P	90 000
Charges opérationnelles (en € au kg ou à la pièce)					
Plants	0,02	0,08	0,03	0,10	0,14
Fumure	0,01	0,02	0,02	0,00	0,02
Traitements	0,04	0,13	0,08	0,04	0,06
Emballages	0,09	0,09	0,09	0,06	0,07
Charges de structure	0,01	0,01	0,02	0,14	0,23
Mécanisation	0,04	0,10	0,14	0,00	0,01
Total charges opérationnelles	0,22	0,13	0,39	0,34	0,52
Charges de main d'œuvre (en € au kg ou à la pièce)					
Avant récolte	0,14	0,08	0,02	0,14	0,23
Récolte	0,30	0,27	0,51	0,08	0,25
Total charges main d'œuvre	0,44	0,35	0,69	0,14	0,53
Total charges (en €)	0,66	0,48	1,08	0,48	1,02
Prix de vente moyen sur les marchés en Ariège	2,00	1,50	3,00	0,80	2,50

Conclusion :

Si les maraîchers pouvaient me faire remonter leurs réflexions à ce sujet, nous pourrions avoir une idée plus exacte des coûts de revient sur ces 5 productions.

Voyons maintenant la répartition du temps de travail par hectare sur ces cinq productions :

Nature de l'opération en heures /ha	Carotte	Pomme de terre	Poireau	Salade abri	Tomate
Pépinière			180	80	
Epandage /fertilisation	4	3	3	2	4
Labour	3	2	4		3
Travail sol	4	3		6	7
Faux semis	9				
Paillage				20	
Semis ou plantation	3	10	50	260	640
Aération et arrosage				90	
Pose et dépose filet	12				
Binage thermique, mécanique, buttage	25,5	48	156		
Désherbage manuel	280	24		30	40
Protection sanitaire	1,5	11	8	0	41
Entretien (taille, palissage)					1085
Sous-total avant récolte	342	101	401	488	1820
Broyage fanes		10			
Récolte	700	140	525	430	1200
Tri et calibrage		70			
Lavage /conditionnement	30	250	560	135	300
Fin de culture	2	10	1	35	100
Sous-total Récolte	732	480	1086	600	1600
Total temps de travail h/ha	1074	581	1487	1088	3420
Total temps de travail h/are	11	6	15	11	34

Comme on le voit dans le tableau ci-dessus la charge de main d'œuvre peut représenter plus de la moitié du coût de revient de production des 5 légumes cités en référence.

On constate que certains légumes (**salade, tomate**) nécessitent autant de travail avant récolte que de travail après récolte.

D'autres productions comme le **poireau** ont un itinéraire cultural assez stabilisé en main d'œuvre sur la plantation et le binage (200 h/ha) mais sont très gourmands en heures de récolte, parage, conditionnement (4 fois plus en fait); les impacts de maladies qui touchent le feuillage affectent la production au champ et augmentent le temps d'épluchage.

La **pomme de terre** est entièrement mécanisée mais consomme également beaucoup d'heures de main d'œuvre en récolte (autour de 150 kg/h), calibrage et conditionnement (100 kg/h) surtout sur des systèmes de vente en demi-gros. Les chiffres proviennent d'une exploitation en Ariège.

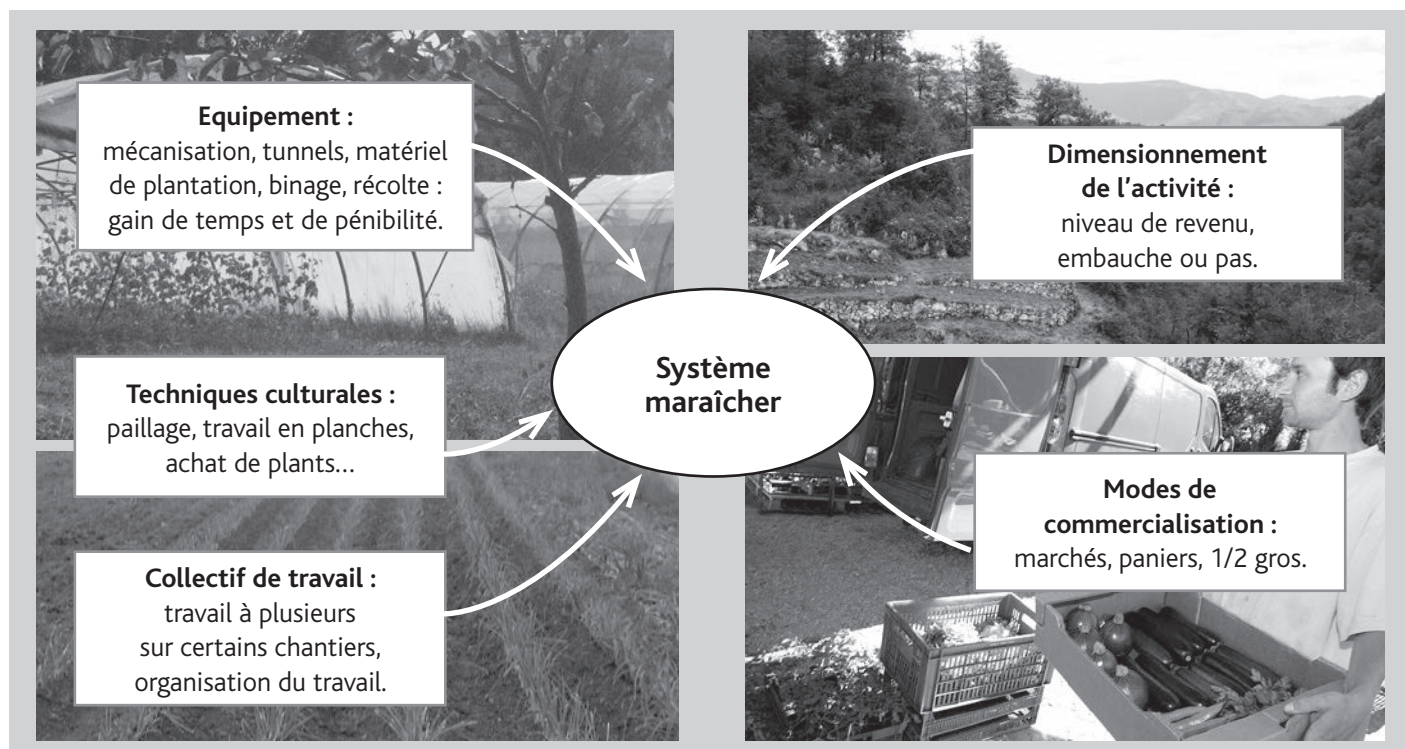
Quant à la **carotte**, il s'agit de deux données intangibles : le désherbage manuel qui reste important sur le rang et au bon moment : 300 h/ha maxi pour les semis précoces (mai) et 180 h/ha pour les semis et la récolte manuelle avec un rendement moyen de 50 kg /h.



Ph. D.

RÉFLEXIONS ÉCONOMIQUES SUR L'INSTALLATION EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE

Pour une installation réussie en maraîchage, nous nous intéresserons à différents aspects de l'installation et à quelques indicateurs de technicité.



1 • Main d'œuvre

Le schéma ci-dessus nous montre que le temps de travail pourra être optimisé en fonction du système d'exploitation mise en place : équipements, matériel, techniques culturales, choix de l'organisation du travail.

Une caractéristique de la main d'œuvre en maraîchage est le temps de travail qui est fortement influencé par la saisonnalité des productions. Les périodes de mise en place des cultures (fin d'hiver et début de printemps) sont particulièrement denses ainsi que les périodes de récoltes des légumes d'été.

Comme on voit dans le tableau précédent, certaines productions sont en demande très forte de main d'œuvre (carotte, poireau, tomate) et à cela s'ajoute le travail de conditionnement, de commercialisation et de gestion (suivi commande, facture, gestion administrative).

On note un pic de travail d'avril à octobre et une saison d'hiver plus calme ; mais la moyenne tourne encore largement au dessus des 60 h par semaine soit 3 000 heures/an pour 1 UTH exploitant et 1 650 heures/an pour l'UTH salariée à 35 h hebdo.

Dans ce contexte, on comptera 1,5 UTH en régime de croisière pour 1 ha de maraîchage diversifié en comptant toutes les tâches de production, commercialisation, gestion et formation.

2 • Données économiques

Dans ce projet d'installation, voyons maintenant les différents postes à prendre en compte :

a) Les investissements

- Foncier : le prix des terres.
- Bâtiment à intégrer dans le prix du fermage ou à acheter : autour de 200 m².
- Tunnels : autour de 2 000 m² à 10 € le m² (armature et plastique).
- Irrigation et forage : les coûts globaux peuvent varier de 10 000 à 20 000 € et 1 € le m² pour les serres.
- Matériel spécifique : la traction mécanique et/ou animale, les outils de travail du sol, le semoir de précision manuel (très important), la planteuse, les outils de protection des cultures (atomiseur) et de désherbage (dérouleuse de plastique, herse étrille, différents types de bineuse), les outils de récolte (arracheuse de pomme de terre, sou leuse), le petit matériel.
- Conservation et stockage.
- Matériel de commercialisation : entre 1 000 et 2 000 €.
- Matériel de bureau.

b) La trésorerie

Dans la mise en place d'une activité de production maraîchère, il est important de penser à la trésorerie de démarrage. Les premières ventes se font tardivement et il faut prévoir les avances en cultures, les cotisations sociales, les assurances, la TVA. Les disponibilités de trésorerie peuvent venir d'un prêt, de l'apport personnel ou de la DJA.

c) Les éléments de gestion

Le chiffre d'affaires

Produit de la vente des légumes, il est le résultat du rendement commercialisable et de la valorisation (vente directe, demi-gros). Il est en moyenne de 35 000 €/UTH avec de très gros écarts.

Les coûts de production

• Charges opérationnelles

Les dépenses prépondérantes dans les charges opérationnelles sont représentées par les semences et les plants (jusqu'à 70 %), devant la fertilisation, les amendements et les produits de protection des plantes, auxiliaires de culture, emballages.

• Charges de structure directe

Mécanisation : entretien, fuel/gasoil,

Foncier : bail, taxes foncières, amendements (chaux)

Bâtiments : location, entretien

Main d'œuvre : salariés (MSA+salaires) + MSA de l'agriculteur

Divers : assurances, honoraires, communication, électricité, téléphone et internet, fournitures...

Les charges de MO peuvent représenter jusqu'à un bon tiers du total des charges.

L'excédent brut d'exploitation et revenu

Il représente le revenu disponible pour les remboursements d'annuités d'emprunts, l'autofinancement et les prélèvements privés. Le ratio EBE/CA tend après plusieurs années d'exercice idéalement vers les 50 % mais la rémunération de l'agriculteur est très dépendante du contexte global de la structure et cache de très fortes disparités par rapport à un revenu conventionnel comme le SMIC horaire (9 € de l'heure fin 2011).

Les statuts

• Le statut juridique

L'activité maraîchère dépend du CFE Centre de Formalités des Entreprises qui délivre le numéro INSEE de l'entreprise. La forme peut être individuelle ou sociétaire (GAEC, EARL, SCEA...).

• Le statut social

Les producteurs sont rattachés à la MSA. Trois principaux statuts sociaux sont possibles et sont liés à la SMI (surface minimale d'installation) :

- chef d'exploitation à titre principal (AMEXA) pour une surface supérieure à 1/2 SMI ;
- cotisant solidaire concerne les agriculteurs cultivant une surface comprise entre 1/8 et 1/2 SMI ; il ne donne pas de couverture sociale ni de retraite ;
- absence de statut : moins de 1/8 de la SMI.

Le producteur exerce son activité à titre principal ou à titre secondaire dans l'un des trois statuts cités. Il existe également le statut spécifique de conjoint collaborateur

• Le statut fiscal

Les activités de production, transformation et commercialisation des légumes issus de la ferme relèvent du BA : bénéfices agricoles.

Recettes annuelles TTC ou produits brut d'exploitation (moyenne sur deux ans)	Régime d'imposition des bénéfices agricoles
< 76 300 €	Forfait
Entre 76 300 € et 350 000 €	Réel

Forfait : le montant de l'impôt sur les revenus est calculé sur la base d'un revenu forfaitaire lié à la surface cultivée.

Réel : le montant de l'impôt sur les revenus est calculé sur la base du revenu réel du maraîcher.

Étant assujetti à la TVA, vous pourrez la récupérer car elle est incluse dans tout prix d'achats nécessaires à l'exploitation ; elle ne devient donc plus une charge pour l'entreprise d'autant qu'en phase d'investissements les montants de TVA à 19,6 % sur les achats de matériel sont plus importants que ceux de la TVA collectée avec les ventes de légumes à 5,5 %.

Le régime de TVA comporte cependant deux régimes : le remboursement forfaitaire agricole (RFA) et le régime simplifié agricole (RSA).

Le premier, RFA, permet de récupérer les charges de TVA ayant grevé les achats des exploitants qui ne sont pas assujettis à la TVA. Ce régime peut s'appliquer quand la moyenne des recettes annuelles reste inférieure à 46 000 € sur les deux exercices précédents. L'État reverse un pourcentage forfaitaire sur le montant total des ventes entre 3,05 % et 4 %.

Le deuxième, RSA, est le régime obligatoire lorsque la moyenne des recettes agricoles sur les deux années civiles dépasse 46 000 € ; avec une situation débitrice lorsque l'entreprise doit à l'État (les montants TVA sur les ventes étant supérieures à ceux des achats) et situation créditrice quand l'État doit à l'entreprise (dans la situation inverse). Les obligations de ce régime sont de tenir une comptabilité TVA (livre d'achats, livre des ventes, factures...). Ce régime peut-être pris sur option sur une moyenne de 3 années civiles par choix si la moyenne est inférieure à 46 000 €.

Il faut donc faire un choix dès le départ sur le régime fiscal (forfait ou réel) et prendre une option TVA : remboursement forfaitaire ou régime simplifié.

Conclusion

Cet article destiné aux producteurs et porteurs de projet souhaitant créer une activité de maraîchage sera complété par la suite ; en effet quelques producteurs récemment installés ont maintenant une comptabilité et notent les rendements sur leurs cultures, le volume commercialisé, le temps passé pour les grandes opérations de culture : plantation, entretien, récoltes ; il sera donc à terme possible de partir sur des données technico-économiques d'Ariège.

Pour les porteurs de projet, de nombreux aspects sont encore à développer : les moyens de production avec l'épineuse question de **l'accès au foncier** et du choix du site de production, la **formation** et la **commercialisation**.

Ces trois questions feront l'objet d'un prochain article dans la Feuille Bio.

Ph. D.

POINT SUR LA PLATE-FORME TERROIR ARIÈGE PYRÉNÉES POUR L'APPROVISIONNEMENT EN LÉGUMES BIOLOGIQUES DES CANTINES D'ARIÈGE

Le 8 avril 2011, plus de 100 souscripteurs ont participé à la création d'une SCIC société coopérative d'intérêt collectif dont plusieurs maraîchers bios.

Lors d'une réunion à la chambre d'agriculture le 15 septembre dernier qui regroupait plusieurs producteurs intéressés par ce projet, plusieurs thèmes ont été abordés au sujet de l'approvisionnement de la plate-forme en légumes.

Développement de la filière légumes de plein champ

En introduction, une présentation d'une exploitation de légumes bios de plein champ spécialisée en oignons, ail et échalotes dans le Gers a été faite pour présenter les résultats techniques et commerciaux de cette production et sensibiliser d'autres producteurs bios céréaliers ou en reconversion au développement de cette filière. La situation en Ariège est bien différente de celle du Gers et il y a beaucoup de questions à envisager : le foncier disponible, l'accès à l'irrigation, le matériel à acquérir en fonction de la ou des cultures envisagées, le volet économique d'une telle diversification, le niveau de technicité et d'expérience du producteur. La plate-forme est une opportunité de développement pour cette filière mais pour l'instant les parcours de production et les débouchés ne sont pas sécurisés et les producteurs quasi absents sur cette filière. La demande en légumes bios au niveau du département n'est donc pas satisfaite au niveau de la restauration collective.

Organisation future de l'approvisionnement

L'approvisionnement en légumes bios de saison sera assuré dans un premier temps par une coopérative de producteurs bios installée à Port-Sainte-Marie (47) qui regroupe exclusivement des producteurs locaux de fruits et légumes bios du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne et du Gers. Une grille de légumes de plein champ et quelques légumes de serre a été proposée à quatre producteurs bios de l'Ariège à ce jour dont un s'est positionné sur trois légumes et deux autres en phase d'installation se sont engagés sur une planification ; la planification sur le légume bio sera mutualisée entre eux courant décembre. Les volumes sont basés dans un premier temps sur une hypothèse basse pour une première phase de démarrage de l'approvisionnement dès 2012 avec un rythme de une à deux livraisons par semaine. Un poste de commercial vient d'être pourvu pour organiser le fonctionnement de la SCIC et répondre à la demande de la restauration collective scolaire dans un premier temps.

Accompagnement technique individualisé

Il est déjà mis en place pour ceux qui le souhaitent et veulent implanter les productions pour lesquelles ils se sont engagés et aussi anticiper la demande dans le temps.

La question d'un dispositif qui permettrait de garantir un débouché sur le carreau des producteurs du MIN de Toulouse si la plate-forme n'arrive pas à tout écouler au début de son fonctionnement reste à discuter...

Ph. D.

FORMATIONS

LES FORMATIONS DE L'HIVER DU CIVAM Bio 09

Organisées en partenariat avec l'AADEB (viande), avec la Chambre d'Agriculture (maraîchage)

CONDITIONS de PARTICIPATION

Les formations proposées par le CIVAM Bio 09 sont ouvertes à tous les agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires et aux personnes en cours d'installation.

Étant donnée l'augmentation du nombre de sessions et des demandes d'inscriptions de la part de personnes d'Ariège ou d'autres départements, le CIVAM Bio 09 s'est donné les règles suivantes :

- Inscription préalable obligatoire (le nombre de places étant limité) ; l'inscription est un engagement à participer à l'intégralité de la formation.
- Adhésion au CIVAM Bio 09 non obligatoire, mais priorité aux adhérents du CIVAM Bio 09 (ou des autres GAB) à jour de leur cotisation 2011.
- Pour les non adhérents, l'adhésion au « service de formation du CIVAM Bio 09 » est obligatoire (15 €), ouvrant droit à toutes les formations de l'année civile (pour information, l'adhésion au « service formation » est incluse dans l'adhésion générale au CIVAM Bio 09).
- La participation à chaque formation est gratuite : les formations sont financées par vos cotisations aux fonds Vivea et dans certains cas par l'Europe (fonds Feader).

Pour faire le point sur votre situation, contactez nous.



Formations Commercialisation

CALCULEZ VOS PRIX DE VENTE PAR RAPPORT À VOS COÛTS DE PRODUCTION

Etre capable d'analyser ses coûts de production, coûts de commercialisation pour savoir construire et déterminer le prix de vente de ces produits. Etre capable d'optimiser ses coûts de production.

Formation réservée aux producteurs de viande bovine, ovine, porcine et avicole.

• **Intervention** : Corinne Amblard, Technicien viande

• **Date** : Mars 2012 • **Contact** : Corinne Amblard

AVOIR UNE DÉMARCHE COMMERCIALE ACTIVE

Apprendre à positionner son produit et à dynamiser la communication avec sa clientèle, afin d'améliorer ses techniques de vente et sa stratégie commerciale. Comprendre et s'adapter aux attentes de la clientèle. Identifier la concurrence, savoir organiser sa mise sur le marché (stand, plaquettes de communication, argumentaires avec la clientèle, lisibilité des produits). Bien communiquer.

• **Intervention** : à définir

• **Date** : Mars-Avril 2012 • **Contact** : Corinne Amblard

Formations Maraîchage - Arboriculture - Cultures - Fourrages

CONNAÎTRE SON SOL : UTILITÉ DES DIFFÉRENTES MÉTHODES D'ANALYSE DU SOL EN BIO

Connaître et mettre en œuvre les différentes approches pour la connaissance de son sol : analyses physico-chimiques, analyses biologiques, approche Hérody, profil cultural... Interpréter et confronter ces analyses.

• **Intervention** : Cécile Cluzet

• **Date** : 19 janvier 2012 • **Contact** : Cécile Cluzet

INTÉRÊTS DES TECHNIQUES DE PAILLAGE DU SOL

Considérer les intérêts environnementaux et économiques du paillage du sol (maraîchage, petits fruits...). Comparer et maîtriser les différentes techniques : paille, mulch, plastique, bois raméal fragmenté...

• **Intervention** : Pierre Besse, agronome expérimentateur, maraîcher et arboriculteur

• **Date** : Mars 2012 • **Contact** : Philippe Dausque

Formations Élevage

MIEUX VALORISER LES CARCASSES DES BOVINS ET OVINS

Adapter sa production aux circuits de commercialisation visés. Connaître la composition des carcasses, réalisation d'exercices de description morphologique de la musculature d'animaux en vif, puis appréciation en abattoir des carcasses de ces mêmes animaux (présentation des principes de classement, classement individuel des carcasses par chaque participant).

• **Déroulement sur 2 jours** : 1 journée théorique pour tous et 1 journée pratique dans les abattoirs du département.

• **Date** : 5 décembre puis au choix selon votre abattoir : 9 janvier après-midi et 10 janvier matin, ou 16 janvier après-midi et 17 janvier matin,

• **Intervention / Contact** : Corinne Amblard

ALIMENTATION DES RUMINANTS INITIATION À LA MÉTHODE OBSALIM

Découvrir la méthode d'approche OBSALIM : les méthodes d'observation, s'approprier les symptômes, les étapes d'un diagnostic pour équilibrer les apports entre carences et excès pour ensuite améliorer les pratiques alimentaires. Des visites de ferme seront organisées en support à la formation.

• **Intervention** : Pascal OLIARJ, Vétérinaire, Homéopathe du GIE ZONE VERTE

• **Date** : 2 jours : Janv-Fév. 2012 • **Contact** : Corinne Amblard

LA SANTÉ DES RUMINANTS PAR LES PLANTES DE LA FERME

Connaître les possibilités de soin du troupeau à partir des plantes qui poussent sur la ferme : aspects préventifs par l'alimentation et aspects thérapeutiques. Savoir utiliser ces plantes pour les rendre appétentes, préparer soi même tisanes, teintures, macérats...

• **Intervention** : Michel THOUZERY, GIE Zone Verte, éleveur bio à Montferrier

• **Date** : 13 mars 2012 • **Contact** : Cécile Cluzet

DIVERSIFIER SA FERME AVEC UN ÉLEVAGE DE PORCS BIOS

Donner aux producteurs une vision globale de l'élevage porcin en bio. Savoir observer les facteurs de risques et les facteurs limitants de son élevage, utiliser au maximum les matières premières produites sur la ferme. Equilibrer l'alimentation. Résoudre les problèmes sanitaires par une approche globale de son système et la recherche de l'équilibre.

• **Intervention** : Denis Fric - GIE Zone Verte

• **Date** : Mars 2012 • **Contact** : Corinne Amblard

Formations Installation

MON PROJET D'INSTALLATION EN MARAÎCHAGE BIO

Brosser les bases du maraîchage bio : la formation professionnelle, le foncier, les techniques culturales, le choix du matériel (abris, matériel de culture, de récolte, d'irrigation), le planning de cultures. 2 visites d'exploitation, une en circuit court et l'autre en circuit long.

• **Intervention** : Philippe Dausque

• **Date** : février – mars 2012 • **Contact** : Philippe Dausque

Formation Écosystèmes

LA FAUNE AUXILIAIRE EN AGRICULTURE : COMPRENDRE SON RÔLE SUR LA FERME, SENSIBILISER LES VISITEURS

Connaître la nature (et les écosystèmes) pour la mettre au service de l'exploitation au lieu de lutter contre les ravageurs sans prendre en compte la faune utile (biodiversité, faune auxiliaire, aménagement parcellaire, haie et mare... Observer la faune auxiliaire présente dans différents milieux agricoles. Connaître son environnement pour mieux le faire découvrir aux visiteurs de la ferme.

Public : agriculteurs faisant ou non de l'accueil à la ferme.

• **Intervenant** : Océanides MP / la Clairière aux Insectes

• **Date** : mars-avril 2012 • **Contact** : Cécile Cluzet

Inscriptions aux formations

BULLETIN À RETOURNER À : CIVAM Bio 09, Cottes, 09240 La Bastide de Sérou

Nom, prénom :

Téléphone :

Statut agricole : (information indispensable pour les financements)

- ☐ Exploitant agricole, conjoint collaborateur, ou aide familial
☐ En cours d'installation

- ☐ Cotisant solidaire
☐ Pas de statut agricole

Adresse postale :

Adresse mail : Production :

Je souhaite m'inscrire à la (aux) formation(s) suivante(s) :

- | | |
|---|---|
| ☐ Calculer prix de vente / coûts de production | ☐ Alimentation des ruminants - Initiation |
| ☐ Avoir une démarche commerciale active | ☐ La santé des ruminants par les plantes de la ferme |
| ☐ Connaître son sol : utilité des différentes méthodes | ☐ Diversifier sa ferme avec un élevage de porcs bios |
| ☐ Intérêts des techniques de paillage du sol | ☐ Mon projet d'installation en maraîchage biologique |
| ☐ Mieux valoriser les carcasses des bovins et ovins | ☐ La faune auxiliaire en agriculture |

J'ai d'autres thèmes de formation à proposer :

BULLETIN D'ADHÉSION 2011 au CIVAM Bio 09

Si vous souhaitez soutenir nos activités, aussi bien au niveau **local** (techniciens spécialisés par productions, dispositifs de conversion et d'aides, formations techniques, foire bio, cantines bios, projets de commercialisation, ...), qu'au niveau **national** (travail pour les dispositifs d'aides bios et crédit d'impôt, suivi réglementation, représentation auprès des ministères, ...), **renvoyez le bulletin d'adhésion ci-dessous** :

- ☐ Vous êtes producteur agricole : la cotisation est de 80 €/an.
☐ Vous n'êtes pas/plus producteur agricole mais vous êtes intéressés par nos actions et souhaitez continuer à recevoir notre bulletin d'info. Devenez « sympathisant » avec une cotisation de 20 €/an.

NOM – PRÉNOM : TÉL. :

E-MAIL : ADRESSE :

PRODUCTIONS :

CIVAM Bio 09 – Cottes – 09240 LA BASTIDE-DE-SÉROU – Tél./Fax : 05 61 64 01 60 – civambio09@bioariego.fr

Le Conseil d'Administration 2011 des Bios d'Ariège :

Président : Frédéric Cluzon (bovins viande)	06 86 71 19 37	Fabien Fournier (maraîchage)	06 85 42 82 54
Trésorier : Hugo Ellemet (bovins viande)	05 61 05 39 81	Susan Morris (maraîchage)	05 61 96 37 03
Secrétaire : Catherine Lamy (apiculture)	05 61 66 83 59	Damien Sabadie (fromage de vache)	05 61 96 07 59
Philippe Babin (viticulture)	05 61 68 68 68	André de Solan (grandes cultures)	05 61 68 58 81
Mathias Chevillon (ovins viande)	05 61 66 86 83	Eric Wyon (fromage de chèvre)	05 61 64 54 06
Tom Fleurantin (maraîchage)	05 61 02 63 54		

LA FEUILLE BIO ARIÉGOISE, lettre d'information diffusée gratuitement est éditée par le CIVAM Bio 09,

Association des agriculteurs biologiques de l'Ariège. Contact : civambio09@bioariego.fr

Directeur de la publication : Frédéric Cluzon. Ont participé à la rédaction : Justine Carré, Cécile Cluzet, François Cruvellier, André De Solan, Philippe Dausque, Nathalie Laroche. Crédit photos : J. Carré, Bio 82, CIVAM Bio 09. Mise en page : Odile Maury. Imprimé par : ASOS La Bastide de Sérou

L'ensemble de nos activités et le contenu de ce bulletin sont réalisés grâce au soutien de :



ainsi que le Pays Couserans - les Communautés de Communes du Bas Couserans, de Saint-Girons, du Séronais, de Varilhes, les Communes de Saint-Lizier, Meras, Montbel - l'Office de tourisme de Saint-Lizier - la CAPLA - l'AADEB la Chambre d'agriculture de l'Ariège - le réseau FNAB et FRAB